

#### Fiche du 12/6/2013, révision 1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/lentreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: REMOGEL PLUS

Code commercial: 08.051

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance/du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit et emploi:

Décapant graffiti.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

 $\hbox{Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. 0039 02 3285220 } \\$ 

fax 0039 02 33501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4. Numéro dappel daurgence

Centre antipoisons tel. 0140054848

KITER S.R.L. - tel. 0039 02 3285220 (heures de bureau).

### **SECTION 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Proprietée / Symboles:

Xn Nocif

Xi Irritant

R Phrases:

R36 Irritant pour les yeux.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et lænvironnement:

Aucun autre danger.

2.2. Éléments dœtiquetage



Symboles:

Xn Nocif

R Phrases:

R36 Irritant pour les yeux.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

S Phrases:

S25 Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### Contient:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité.

2.3. Autres dangers:

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.

Autres dangers:

Aucun autre danger.

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

30-50% 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

REACH No.: 01-2119475104-44, Numéro Index: 603-096-00-8, CAS:112-34-5, EC:203-961-6 Xi: R36

3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

30-50% Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

REACH No.: 01-2119480153-44, CAS: 64742-48-9, EC: 265-150-3

Xn; R10-65-66

(a) 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

3.10/1 Asp. Tox. 1 H304

1-5% Alcool gras éthoxylate

CAS: 68439-46-3 Xn,Xi; R41-22

3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Composants (Reg. (CE) 648/2004) :

30 % et plus: hydrocarbures aliphatiques. moins de 5 %: agents de surface non ioniques.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute. Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à læau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à lœau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger lo%il indemne.

En cas doingestion:

NE PAS faire vomir.

En cas donhalation:

Transporter la victime à lœxtérieur et la maintenir au chaud et au repos. Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Aucun.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: En cas doncident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si

possible, les instructions pour loutilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement:

Aucun.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l<del>'</del>Encendie

5.1. Moyens deextinction:

Moyens d'extinction appropriés :

Eau. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens dextinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Ne pas inhaler les gaz produits par læxplosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers:

Utiliser des appareils respiratoires adaptés. Recueillir séparément læau contaminée utilisée pour éteindre læncendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées. Si cela est faisable de point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures daurgence:

Porter les dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de lœnvironnement:

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher lœcoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. Retenir lœau de lavage contaminée et lœliminer. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours dœau, le sol ou le système dœvacuation dœau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres sections:

Voir également les paragraphes 8 et 13.

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l\u00e4nhalation de vapeurs et brouillards. Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu\u00e4ls n\u00e4pient \u00e4t\u00e4 nettoy\u00e9s. Avant les op\u00e9rations de transfert, s\u00e4ssurer que les conteneurs ne contiennent pas de mat\u00e9riaux incompatibles r\u00e9siduels. Les v\u00e9tements contamin\u00e9s doivent \u00e9tre remplac\u00e9s avant d\u00e4pcc\u00e9der aux zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte déventuelles incompatibilités :

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune utilisation particulière.

### SECTION 8: Contrôles de le xposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5

TLV-TWA - 10 ppm- 67,5 mg/m<sup>3</sup> TLV-STEL - 15 ppm- 101,2 mg/m<sup>3</sup>

Valeurs limites d'exposition DNEL

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

8.2. Contrôles de læxposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau,

par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale,

par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques:

Aucun.

Contrôles de l'exposition environnementale :

#### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

Propriétés comburantes:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur: Gel juane paille Odeur: Caractéristique N.A. Seuil dopdeur: N.A. pH: Point de fusion/congélation: N.D. Point debullition initial et intervalle debullition: > 140°C Inflammation solides/gaz: N.A. Limite supérieure/inférieure donflammabilité ou doexplosion : N.A. Densité des vapeurs: N.D. Point éclair: > 60 °C Vitesse dévaporation : N.D. Pression de vapeur: N.D. Densité relative: N.D. Hydrosolubilité: Totale Liposolubilité: Miscible Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.D. Température dœuto-allumage: N.A. Température de décomposition: N.D. Viscosité: N.D. Propriétés explosives: N.A.

N.D.

9.2 Autres informations

Miscibilité: N.D.
Liposolubilité: N.D.
Conductibilité: N.D.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances: N.D.

#### **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

10.1. Réactivité:

Stable en conditions normales.

10.2. Stabilité chimique:

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun.

10.4. Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Aucun.

#### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange:

ΝΑ

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2410 mg/kg Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2764 mg/kg

Alcool gras éthoxylate - CAS: 68439-46-3

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

#### **SECTION 12: Informations écologiques**

12.1. Toxicité:

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol - CAS: 112-34-5

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 1300 Point final: EC50 - Espèces: Daphnie - Durée h: 48 - mg/l: 100 Point final: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 96 - mg/l: 53

Alcool gras éthoxylate - CAS: 68439-46-3

Point final: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 11 Point final: EC50 - Espèces: Daphnie - Durée h: 48 - mg/l: 12

12.2. Persistance et dégradabilité:

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critèries de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

N.A

12.4. Mobilité dans le sol:

N.A

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune.

12.6. Autres effets néfastes:

Aucun.

#### SECTION 13: Considérations relatives à libelimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

#### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU:

N.A.

14.2. Nom depxpédition des Nations unies:

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

N.A.

14.4. Groupe demballage:

N.A.

14.5. Dangers pour lænvironnement:

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par loutilisateur:

N.A.

14.7. Transport en vrac conformément à lænnexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: No

#### **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et dœnvironnement:

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses).

Dir. 99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses).

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant dagents chimiques pendant le travail).

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE.

Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP),

Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexel).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

NO

#### **SECTION 16: Autres informations**

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

R10 Inflammable.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 453/2010/UE. Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée cidessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

#### Fiche des composants (Reg. (CE) n. 648/2004) :

[Pour informations: http://europa.eu.int/comm/enterprise/cosmetics/html/cosm\_inci\_list.html]

INGREDIENTI
Butoxydiglycol
Petroleum distillates
C9-C11 pareth-6

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises

dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales

existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des

produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par

l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile

internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des

marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8

heures pas jour. (Standard ACGIH)

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.